



## CHANGEMENT DE LOOK AUX GUIGNONS

04

### MODE D'EMPLOI

INSTALLATION DES REPRÉSENTANTS  
DES LOCATAIRES AU CA

10

### DOSSIER

CONSIGNES INCENDIE



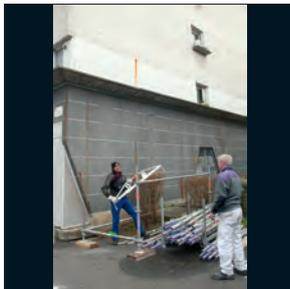
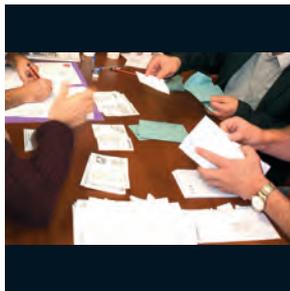
EN VUE

## Le barème : ça avance...

**L**ors de notre dernier numéro (voir Cité-Mag' n° 41), nous avons évoqué le projet du Conseil d'Administration de l'Office de repeigner le barème d'attributions des mutations mis en œuvre en octobre 2013. La démarche est aujourd'hui engagée, les groupes de travail ont commencé à se réunir, avec l'objectif d'une présentation du projet lors du conseil d'administration du 26 mars prochain. A ce jour, le rythme est tenu, et nous aurons l'occasion lors du prochain Cité-Mag' d'avril de détailler quelque peu le prochain barème. Certains principes d'évolution sont d'ores et déjà arrêtés : maintien du même système de calcul, meilleure prise en compte de la problématique des « jeunes familles » avec enfants et de l'ancienneté de la demande. De même, le principe de calcul du barème ne sera pas bouleversé, il connaîtra simplement quelques évolutions, afin que chacun des quelque 1 800 demandeurs de mutation de l'Office puisse s'y retrouver aisément. Enfin, l'organisme connaissant actuellement une phase de transformation avec un changement de système informatique, tout devrait être prêt pour l'automne prochain. Rendez-vous donc lors de nos prochains numéros...



# N°42



04

### Mode d'emploi INSTALLATION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CA

Vos nouveaux administrateurs

08

### À votre service GRANDS TRAVAUX

La résidence de Guignons fait peau neuve

10

### Dossier CONSIGNES INCENDIE

Les gestes à connaître

14

### L'Office en direct ANRU PROVINCES FRANCAISES

Bulletin de l'OMHLM de la ville de Nanterre • N° ISSN 125-5622 • 93, avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre

Tél. : 01 47 25 66 66 • Fax 01 47 21 77 70 • E.mail : siege@ophlm-nanterre.fr

**Directeur de la publication** : Pierre-Hugues Lorléac'h • **Rédacteur en chef** : Thierry Desfresnes • **Rédacteur en chef Adjoint** : Sonia Marcelle • **Maquette** : Guy Chaillou

**Photographies** : Olivier Perrot • **Publicité** : HSP Tél. : 01 55 69 31 00 • **Imprimerie** : L.N.I. Gennevilliers 92635 CEDEX

**Tirage** : 11 000 exemplaires • **Distribution gratuite.**



## Éditorial

## LE DESSIN À L'HONNEUR...

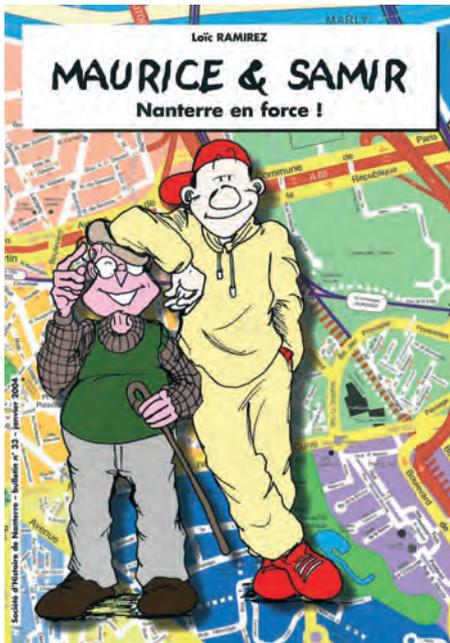
*Les terribles assassinats de ces dernières semaines nous ont émus, et rappelé avec force certaines valeurs auxquelles nous sommes toutes et tous fermement attachés dans notre pays : liberté d'expression, laïcité, solidarité.*

*Les terribles assassinats de ces dernières semaines nous ont émus, et rappelé avec force certaines valeurs auxquelles nous sommes toutes et tous fermement attachés dans notre pays : liberté d'expression, laïcité, solidarité.*

*ristes, une profession meurtrie par les événements.*

*Loïc Ramirez, jeune Nanterrien, auteur notamment de l'album « Maurice et Samir, Nanterre en force »<sup>(1)</sup>, nous livre aujourd'hui un dessin original sur le thème du vivre ensemble et du lien social...*

*Cité-Mag a voulu, en cette période de campagne électorale, ouvrir sa rubrique « Editorial » aux dessinateurs-caricatu-*



(1) Album disponible à la Société d'Histoire de Nanterre  
<http://histoire-nanterre.org/>



Réunion du Conseil d'Administration le 12 février 2015

**L**es élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration se sont déroulées au mois de décembre dernier. Elles entraînent un « mini remaniement » puisque deux administrateurs quittent cette instance : Amina JOURDAIN, de la CLES et Pierre BERNARDINI de la CNL.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELÉ

### LES RÉSULTATS

INSCRITS	10 179
VOTANTS	2 565
BLANCS & NULS	127
EXPRIMÉS	2 438

LISTE	VOIX	SIEGE
CNL	1410	2
CGL	338	1
UNLI	502	1
CLES	188	-

## Les Elus



### LA CNL

Conseil local de Nanterre  
66 rue des Amandiers – 92000 NANTERRE  
Tél : 01 47 21 60 99 – Fax : 01 47 21 26 81  
Mail : [cnl-nanterre@orange.fr](mailto:cnl-nanterre@orange.fr)  
Permanence sans rendez-vous  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 17h00 à 19h00

#### Pierre BERNIÈRE

Tête de liste de la CNL, il entame son second mandat.

#### Joseph RIDOLFI

Conseiller municipal, délégué à la politique de la ville jusqu'en 2008, il est le second élu de cette liste.



### L'UNLI

UNLI de Nanterre  
3 rue Jean Moulin 92000 NANTERRE  
Mail : [contact@unli-nanterre.fr](mailto:contact@unli-nanterre.fr)  
[www.unli-nanterre.fr](http://www.unli-nanterre.fr)

#### Jacques SHAKER

Locataire du quartier du Parc, il est le premier administrateur de cette association qui fait son entrée au CA



### LA CGL

La CGL Nanterre  
OMHLM - à l'attention d'Hugo FERRAZ  
93 avenue Joliot-Curie  
92000 NANTERRE  
Mail : [ferrazhugo.c@gmail.com](mailto:ferrazhugo.c@gmail.com)  
Tél. : 06 15 73 67 60

#### Hugo FERRAZ

Tête de liste de la CGL, il entame lui aussi son second mandat.

**Le Conseil d'Administration du 12 février a procédé à la mise en place des nouvelles commissions.**



## COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES

Dans le cadre de la commande publique, le Conseil d'Administration a décidé de créer une commission d'analyse des offres des entreprises concernant les marchés importants.

### Président

*Pierre-Hugues LORLÉAC'H*

### Membres suppléants

*Nicole DION*

*Manuel DEVILLERS*

*Pascal ANGLADE*

*Michel BOTTREAU*

### Membres titulaires

*Marie-Claude GAREL*

*Samir ABDELOUAHED*

*Alexandre GUILLEMAUD*

*Joseph RIDOLFI*

## COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Y siègent obligatoirement un représentant des locataires. Elle étudie les dossiers de relogement, contrôle la situation administrative du demandeur, ses revenus, sa composition familiale qui doit correspondre au type de logement demandé.

### Président

*Patrice MARCHAL*

### Membres suppléants

*René AMAND*

*Hugo FERRAZ*

*Alexandre GUILLEMAUD*

*Nadine ALI SALIM*

*Marie-Claude GAREL*

*Pierre BERNIÈRE*

### Membres titulaires

*Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE*

*Nicole DION*

*Bassem ISMAIL*

*Marie-Christine BAILLET*

*Joseph RIDOLFI*



## CONSEIL CENTRAL DE CONCERTATION LOCATIVE

C'est une structure issue de la loi SRU, composée des associations de locataires, de la Direction de l'Office, des services techniques et d'administrateurs. Elle élabore la liste des grands travaux à proposer au budget sur la base des travaux du CCLL (conseil de concertation locative). Cette liste est soumise au conseil d'administration lors du vote du budget annuel.

### Président

*Samir ABDELOUAHED*

*René AMAND*

*Catherine DESSANE*

*Marie-Claude GAREL*

*Alexandre GUILLEMAUD*

*Joseph RIDOLFI*

*Jacques SHAKER*

### Membres titulaires

*Pierre BERNIÈRE*

*Hugo FERRAZ*

## COMMISSION SOCIALE

Non obligatoire, elle a été créée par Marie-Rose PINEAU et reconduite par les Conseils d'Administrations suivants. Elle travaille en partenariat avec le service « suivi social » afin de trouver des solutions avec les locataires rencontrant des difficultés.

### Présidente

Nadine ALI SALIM

### Membres titulaires

Bassem ISMAIL

Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE

Catherine DESSANE

Pierre BERNIÈRE

Abderrahim KARIM

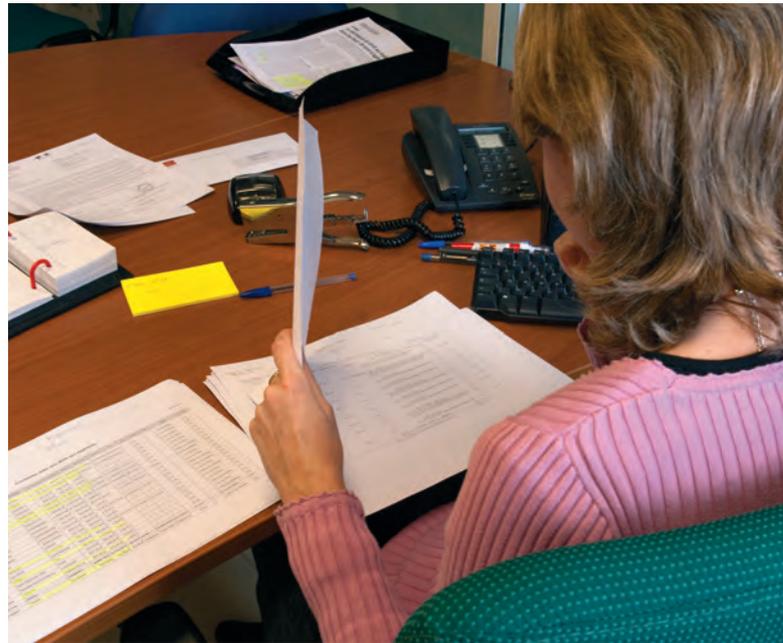
Hugo FERRAZ

Pascal ANGLADE

Marc VIGNAU

Joseph RIDOLFI

Jacques SHAKER



## Désamiantage : l'Office souhaite s'engager

**Certaines crises sanitaires ont fait la une de l'actualité ces dernières années : on peut citer le scandale du sang contaminé, dans les années 90', ou celui de la « Vache Folle » un peu plus tard. Mais on ignore encore trop souvent celle de l'amiante, cette substance introduite dans l'ensemble des matériaux et des procédés industriels pendant tout le 20<sup>ème</sup> siècle. L'Office souhaite y voir clair sur son patrimoine, et s'engage...**

C'est une des questions-clés en ce début du XXI<sup>ème</sup> : le traitement de l'amiante concerne tous les secteurs économiques, qu'il s'agisse de l'industrie, de la construction, des travaux publics, pour ne citer que ces exemples. Rares sont les bâtiments existant aujourd'hui, qu'il s'agisse de bâtiments publics ou privés, dans lesquels on ne retrouve pas de trace de ce matériau, abondamment utilisé depuis le 19<sup>ème</sup> siècle...

L'amiante est en fait un produit exceptionnel, en matière de résistance au feu et de résistance thermique, chimique et mécanique. Ses qualités lui ont longtemps conféré un statut de « matériau miracle »... !

Mais l'amiante est toxique... Hautement toxique, moins pour les locataires que pour les travailleurs, les ouvriers, exposés dans leur carrière professionnelle à



ce « matériau miracle ». A ce jour, elle est la deuxième cause de maladies professionnelles et la première cause de décès liés au travail (hors accidents du travail).

Cependant, l'Office compte jouer son rôle « citoyen », et prendre toute la mesure des risques potentiels, pour ses locataires et pour ceux qui sont amenés

à intervenir sur le patrimoine. Après un débat éclairant avec Expert-Habitat, qui accompagnera l'organisme dans cette tâche, le conseil d'administration a décidé la création d'un groupe de travail pour suivre l'ensemble de la démarche. Les membres seront désignés lors du conseil d'administration du 26 mars prochain.

## « GRANDS TRAVAUX »

### Le ravalement des façades des Guignons commence.

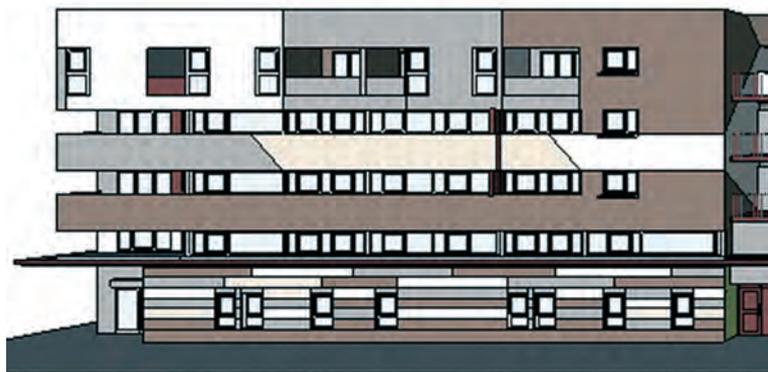
Depuis le début du mois de Février, les premiers échafaudages se sont élevés autour des Guignons pour procéder au ravalement de la résidence. Une petite année de travaux pour reprendre toute l'enveloppe de l'immeuble, lui donner un coup de jeune et améliorer l'isolation thermique.



Avant...



Après...



« Nous allons profiter de ces travaux pour appliquer une isolation extérieure de 12 centimètres », présente Johann Baslé, directeur technique adjoint de l'Office. « Ce qui améliorera nettement les performances énergétiques, et permettra de baisser la note d'énergie dans les logements ». La réunion de présentation du projet, où étaient présents une vingtaine de locataires courageux ayant bravé le froid hivernal, a permis également d'apprécier les échantillons des revêtements extérieurs, ainsi que le projet architectural imaginé par le coloriste.

Programmée dans les grands travaux 2014 à la demande des locataires, cette opération s'élèvera à 450 000 €, financée à 100% par le bailleur, sans augmentation de loyers pour les locataires.



Au-delà des détails techniques du chantier, des questionnements ont émergé sur le fonctionnement des portes du garage souterrain, l'aération des halls d'entrée ou les espaces extérieurs. Le débat se poursuivra...



## INSERTION

### Régies de quartier/Office, un partenariat à développer

Après une première expérience concluante en 2013, l'Office a renouvelé en 2014 son partenariat avec la Régie de Quartier du Parc pour la remise en peinture de quatre escaliers rue Jacques Decour.



© Thierry Lang - Régies de quartier Nanterre



© Thierry Lang - Régies de quartier Nanterre

Ce chantier éducatif, mené conjointement avec le club de prévention des 4 chemins, a permis à 6 jeunes du quartier d'avoir une première approche du métier de peintre en bâtiment sur une période de quinze jours.

Répartis en deux groupes de 3, les jeunes Nanterriens ont ainsi bénéficié d'un encadrement sur mesure leur permettant d'appréhender toutes les phases de réalisation d'un chantier, de la préparation des surfaces jusqu'aux finitions.

# INCENDIES : IL N'Y A PAS DE FATALITÉ !

**Début Février. En 4 jours, le patrimoine de l'Office a connu deux incendies, au Petit-Nanterre et dans le quartier Berthelot, qui doivent nous rappeler à la plus grande vigilance. Au même titre que les inondations ou les cambriolages, le feu, ça n'arrive pas qu'aux autres... Retour sur ces deux événements qui auraient pu tourner au drame...**

*Immeubles des Tulipes, au Petit-Nanterre : une maman prend sa douche en fin de journée. Son enfant de 8 ans, laissé un instant sans surveillance, gratte quelques allumettes... Comme aurait pu le faire n'importe quel enfant... Mais là, le logement s'embrase... le détecteur de fumée fraîchement installé remplit sa mission et alerte du danger.*

*La suite ira très vite : les pompiers sont prévenus et rapidement sur place, les étages du bâtiment sont évacués, un gymnase ouvert pour accueillir les résidents, et le sinistre sera circonscrit avec une grande efficacité, laissant tout de même 3 appartements dévastés par les flammes, les fumées et l'eau. La catastrophe est évitée de peu...  
Quatre jours plus tard, un scénario un*



*Tulipes au Petit Nanterre*

*peu différent : là encore, on joue avec le feu, un objet enflammé tombe sur un balcon (peut-être trop occupé !) et l'incendie démarre allée*

*Pierre-Brossolette, dans la Cité Berthelot. Le feu se propage sur la façade, et là encore, les équipes du Centre de Secours parviennent à stopper l'incendie, heureusement sans victime mais avec des dégâts matériels conséquents.*

*Fort heureusement, dans ces deux sinistres, aucun blessé n'est à déplorer, les familles touchées sont hébergées chez des amis ou emmenées à l'Hôtel pour quelques nuits en attendant d'être relogées pour que les travaux puissent se faire après passage des experts.*

## QUELQUES CONSIGNES SIMPLES À RESPECTER

*Il n'y a pas de fatalité dans la survenue d'un incendie... ! Même s'il est parfois le fruit de circonstances malheureuses, il existe quelques règles simples qu'il faut connaître (voir*



*Allée P. Brossolette - Cité Berthelot*

pages 12 & 13) pour réduire à la fois les risques d'incendie, son développement et ses conséquences.

Ces derniers mois, pour répondre à la réglementation dictée par la Loi ALUR, l'Office a procédé à l'installation de détecteurs de fumée dans la quasi-totalité de ses 10 500 logements (les autres ayant été équipés dès l'origine). Dans le cas de ces deux incen-

dies, les détecteurs installés ont parfaitement fonctionné et sans doute évité de plus gros dommages !

Pour faire en sorte que les mesures de prévention soient efficaces, l'Office a décidé d'aller à la rencontre des habitants qui sont plus particulièrement sensibles au danger du feu, les locataires de l'IGH (Immeuble de Grande Hauteur) du 19 Avignon, la

plus haute des tours Aillaud : ensemble, bailleur et habitants ont décidé de mettre en œuvre cette année une campagne de sensibilisation et de formation aux risques liés au feu.

Car n'oublions jamais ce vieil adage : pour stopper un incendie, il faut un verre d'eau la première seconde, un seau la première minute et... une tonne d'eau au-delà de 10 minutes !

## AVEC LES LOCATAIRES DES TOURS AILLAUD

**Le début d'incendie du mois de septembre dernier, intervenu au niveau du local-poubelles de la Tour du 19 Avignon, a créé une appréhension bien légitime chez les habitants de la tour. Une rencontre avec les locataires à la demande de l'Amicale a été organisée permettant de faire un point, et de tracer des perspectives sur la politique de prévention des risques à mettre en œuvre dans cette tour IGH.**



Classée IGH (Immeuble de Grande Hauteur), cette tour bénéficie d'ores et déjà d'un dispositif de sécurité hors-norme, avec notamment la présence d'un agent de sécurité incendie 24 heures sur 24.

Néanmoins, il a été convenu avec les locataires présents et l'Amicale de voir ce que l'on pouvait améliorer.

C'est ainsi qu'un document synthétique rappelant précisément la procédure à suivre en cas de nouvel incendie est actuellement en cours d'élaboration. Il sera affiché à chaque palier, et remis à chaque locataire.

Un projet de formation est envisagé avec les habitants eux-mêmes. « Il serait judicieux de pouvoir compter sur un ou plusieurs habitants-référents par

palier, qui pourraient accompagner leurs voisins en cas de sinistre », précise Serge Cuttaz, responsable de l'Antenne du Parc. Pour cela, une collaboration étroite entre l'amicale des locataires et l'Office est indispensable

pour trouver les candidats à cette « mission » très opérationnelle...

Ce projet pourrait être mis en place dans le courant de l'année, l'idéal étant de finaliser l'opération avec un exercice grandeur réelle avant la fin 2015...

### DÉTECTEURS DE FUMÉE

**La campagne de pose se termine. Rappelons que l'entretien du détecteur une fois posé est à la charge du locataire : « seul l'occupant devra veiller à l'entretien, au bon fonctionnement du dispositif ».**

En fait cela se résume à :

- actionner le bouton-test pour vérifier que l'alarme sonne
- dépoussiérer régulièrement le détecteur pour éviter qu'il s'encrasse
- remplacer les piles (fourniture à la charge du locataire)

Le quitus signé par l'installateur à l'issue de la pose pourra être remis à votre assurance si celle-ci vous demande une attestation.

Ne sont pas concernées les résidences : Sainte-Geneviève, Primavera, Hoche, Terrasses 10 et 11, République I et II.





## QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

- Donnez l'alerte le plus rapidement possible
- Fermez les portes et fenêtres derrière vous
- Pensez à couper les sources d'énergie (gaz, électricité)
- Couvrez-vous le nez et la bouche à l'aide d'un linge humide
- Mettez-vous le plus près du sol, c'est à cet endroit que se trouve l'air frais
- Mettez-vous dans une pièce éloignée du feu et fermez la porte.
- Placez-vous, dans la mesure du possible, près d'une fenêtre afin que les pompiers puissent vous trouver plus rapidement (en cas de porte d'entrée impraticable, les secours passeront par les fenêtres).
- Ne retournez jamais dans un logement en feu

## LES SIX INFORMATIONS À DONNER AUX SECOURS

- L'adresse précise du lieu de l'accident ou du sinistre
- Ce qui est arrivé, autrement dit les circonstances du sinistre
- Ce que vous constatez
- Le nombre et l'état des victimes
- L'éventualité d'un danger supplémentaire
- Le numéro de téléphone de l'appelant permettant d'obtenir des renseignements complémentaires

Un incendie se déclare dans un appartement voisin ou les parties communes : ne pas sortir de son appartement. Se calfeutrer en plaçant des linges humides au bas de la porte d'entrée.

## PREVENTION : RAPPEL DE QUELQUES CONSEILS UTILES... CIGARETTES

- Vérifiez qu'elles sont totalement

éteintes, quitte à verser un peu d'eau sur les cendres. Ne jetez pas de cendres incandescentes, ni par la fenêtre, ni dans la poubelle ou le vide-ordures.

- Un cendrier se pose sur un endroit stable (par sur un coin du canapé ou du lit).

## BOUGIES, ENCENS...

- Ne laissez pas une bougie allumée sans surveillance
- N'oubliez pas de les éteindre intégralement avant de vous coucher
- Ne laissez consumer encens, papier d'Arménie qu'en votre présence

## ÉCLAIRAGE

- Ne posez rien sur vos abat-jour (ni tissu, ni chapeau...)
- Eloignez les halogènes des rideaux, des piles de journaux

## APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Ne surchargez pas vos multiprises
- Ne laissez pas vos appareils



inutilement branchés (chargeur, bouilloire, grille-pains...)

- Les produits de ménage et de bricolage doivent être éloignés de toute sortie de source de chaleur : radiateurs, chaudières, gazinières, four.

## LES BONS GESTES EN CAS DE DÉPART DE FEU CHEZ SOI

- La plupart des incendies domestiques débutent dans la cuisine (deux incendies sur trois sur le patrimoine de l'Office, ont été causés par des feux de friteuses). Le manque de surveillance en est presque toujours la cause.
- Rappelons que le feu a besoin d'oxygène pour continuer à brûler. Sans oxygène, il n'y a plus de feu.

Exemple : une casserole prend feu

- Eloigner toute personne de la cuisine.

- Mettre la casserole hors de la plaque de cuisson ou de la gazinière
- Prendre un linge (serpillère, torchon) et la passer sous l'eau
- Recouvrir la casserole enflammée du linge humide
- Attendre que le feu soit éteint pour ouvrir la fenêtre

## LES GESTES À NE SURTOUT PAS FAIRE

- Ouvrir les fenêtres (l'appel d'air ne ferait qu'attiser le feu)
- Passer une casserole, une poêle, une friteuse sous l'eau (le feu est activé par l'oxygène présent dans l'eau et le débit de celle-ci) et entraînerait une explosion.

### Les numéros d'urgence

**18** : sapeurs pompiers, urgences de secours aux personnes

**15** : SAMU, urgences médicales

**17** : police secours

## L'ASSURANCE : UTILE ET OBLIGATOIRE

- Vous devez assurer votre logement et ses annexes (caves, places de parking, box...) En cas de sinistre : incendie, explosion due au gaz, dégât des eaux, vous êtes généralement tenu pour responsable des dommages causés à l'immeuble et à vos voisins, même en votre absence.
- Vous êtes assuré, votre assureur paie. Vos propres biens sont endommagés, voire détruits, vous êtes indemnisé. Lors du renouvellement de votre contrat d'assurances, n'oubliez pas de transmettre à votre gardien une nouvelle attestation. Celle-ci vous sera réclamée chaque année, à date échéance.

## PROVINCES FRANÇAISES

### ON AVANCE...

**Les locataires étaient venus nombreux à l'invitation de l'Office début décembre pour faire un point d'étape sur le projet ANRU de leur cité. Le quartier continue sa transformation avec les travaux de la gare qui s'accroissent, ceux des espaces extérieurs de la cité, la sortie de terre des logements étudiants, de la Terrasse 9 le long du tube RER...**



Réunion du 04/12/2014

L'impatience des locataires de voir enfin commencer les travaux qui les concernent directement est plus que jamais légitime.

Dominique DRUENNE, assistant à maîtrise d'ouvrage de l'Office et architecte de la première réhabilitation à la fin des années 80 a rappelé toutes les investigations techniques et administratives nécessaires qui vont du dépôt de permis de construire par immeuble et du temps légal d'instruction, en passant par l'exploration approfondie des sous-sol, la recherche d'amiante, les états des lieux dans les logements, l'attente de la totalité des subventions des partenaires financiers (en l'occurrence, la Région Ile-de-France).

De l'impatience mais aussi de l'inquiétude, des interrogations sur les conséquences d'un tel chantier dans la vie quotidienne.

La Présidente a tenu à rassurer chacun et chacune en insistant sur le fait que l'Office n'en était pas à sa première réhabilitation lourde et que les techniques du bâtiment avaient beaucoup évolué. Pas question pour autant de

minimiser la gêne qu'allaient représenter deux mois de travaux dans les logements concernés par les extensions. Le groupement GTM et les services de l'Office seront à l'écoute des locataires et mettront tout en œuvre pour les accompagner tout au long de cette aventure.

#### UNE DISTINCTION POUR LE PROJET



Le groupement GTM a remporté le prix « Matériaux et Matériels » pour ce projet. Ce prix est organisé par l'Union des Constructeurs Immobiliers de la Fédération Française du Bâtiment, en partenariat avec le journal le Moniteur.

#### UN PROJET ÉLABORÉ PAR LES HABITANTS

Le travail de réflexion mené par les habitants, leurs élus et l'Office organisé sous forme d'ateliers a permis d'aboutir au projet proposé par le Groupement GTM, dans une enveloppe budgétaire contrainte (financé

pour moitié par l'ANRU, le Conseil Général et Régional et pour l'autre par l'Office -fonds propres et emprunt-).

Parmi les travaux, il y a ceux liés aux réglementations environnementales et techniques telles que la réfection des toitures, le renforcement de l'isolation thermique, l'équipement d'ascenseurs... Les autres, arrêtés à l'issue de ateliers de concertation : extension des séjours et cuisines pour les F 4 et F 5 et cuisines pour les F 3 des immeubles non réalisés lors de la première réhabilitation, et mise en place de l'interphonie. Enfin, il est prévu la construction de 64 maisons sur les toits.



Réunion du 31/01/2013



Comme tous les 4 ans, les locataires ont élu leurs représentants à l'OMHLM.

La CNL remercie tous les locataires pour leur participation en hausse de 2,41%.

Merci également d'avoir conforté la CNL dans sa 1<sup>ère</sup> place, avec 57,83% des voix (+1,48%) et d'avoir élu vos deux administrateurs : Pierre Bernière et Joseph Ridolfi.

Les revendications générales de la CNL sont donc légitimes :

- La construction de 250 000 logements véritablement sociaux par an.
- La revalorisation de 25 % des APL avec des charges locatives pour son calcul.
- L'abrogation de la loi Boutin.
- La mise en place d'un véritable service public du logement.
- Le gel des loyers pendant 3 ans.

Dès la mise en place du nouveau conseil d'administration de l'Office, nous nous attachons à renégocier « l'accord collectif » comme promis par la présidente. Cela concerne les réparations en cours de bail, les états des lieux de sortie, la commission paritaire, etc.

Mais également pour qu'il y ait plus d'écoute, de travail et d'idées à partager et cela au plus près des locataires nous renégocierons le plan de concertation locative.

Il faudra aussi, comme promis également se pencher beaucoup plus sérieusement sur les problèmes liés à l'amiante par la mise en place d'un groupe de travail associant les locataires.

De plus nous travaillerons pour améliorer la relation locataires-Office (réponses au téléphone, aux courriers, aux mails, etc.). Donner son sens au service public du logement.

Avec vous, aux côtés de vous, vos administrateurs CNL combattent les injustices au quotidien.

#### Conseil local de Nanterre

66 rue des Amandiers – 92000 NANTERRE  
Tél : 01 47 21 60 99 – Fax : 01 47 21 26 81  
Mail : [cnl-nanterre@orange.fr](mailto:cnl-nanterre@orange.fr)  
Permanence sans rendez-vous  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 17H00 à 19H00



Merci de votre confiance !

En novembre et décembre dernier, vous avez été plus de 20 % à faire confiance à la liste UNLI pour vous représenter au conseil d'administration de l'Office. Ce résultat fait de l'UNLI la deuxième association sur le patrimoine municipal et la première sur le patrimoine Hauts-de-Seine Habitat.

L'Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI) est une association de locataires existant depuis plus de 20 ans et ayant de nombreux élus sur le territoire français. Au fil des années, l'UNLI, au niveau national et aussi départemental, a su défendre les locataires au plus juste mais toujours avec dialogue et bonne entente auprès du bailleur social. C'est d'ailleurs cela que nous primerons durant ce mandat pour vous représenter et vous défendre à l'Office municipal : « Ecouter et Agir ». Nous voulons rétablir un dialogue trop souvent perdu entre vous et l'Office afin de trouver des solutions adéquates tant pour le bien-être du locataire que celui du propriétaire !

L'UNLI est en faveur :

- d'une meilleure information au locataire,
- d'une meilleure surveillance des immeubles ;
- de loyers raisonnables avec des charges mieux encadrées et mieux contrôlées ;
- d'une rénovation des immeubles les plus vétustes du patrimoine pour obtenir des logements de qualité.

Grâce à 20,59 % des voix, l'UNLI obtient donc un élu au conseil d'administration, M. Jacques SHAKER, habitant le quartier du Parc sud depuis de nombreuses années. Grâce à ses années passées au sein de plusieurs syndicats, Jacques a su obtenir le goût de défendre ses collègues, toujours avec courtoisie et respect de son interlocuteur. Ses tâches seront ainsi de vous représenter aux diverses commissions, réunions et conseils d'administration, lieux de débat et de vote des grandes décisions vous concernant (loyers, grands travaux, budget ...).

Avec l'UNLI de Nanterre, vous pouvez compter sur une équipe bénévole à votre écoute et disponible face à vos diverses demandes vis-à-vis de votre logement.

Un problème ? Une question ? Un conseil ? Envie de nous rejoindre ?

Contactez l'UNLI de Nanterre !

#### Nous contacter :

Par courrier : UNLI de Nanterre  
3 rue Jean Moulin 92000 NANTERRE  
Par mail : [contact@unli-nanterre.fr](mailto:contact@unli-nanterre.fr)  
[www.unli-nanterre.fr](http://www.unli-nanterre.fr)



La CGL remercie toutes celles et ceux qui, le 8 décembre dernier ont témoigné par leur vote leur adhésion aux propositions et pratiques de la CGL dans la défense des locataires. Nous voulons aussi remercier l'ensemble des locataires qui ont eu le geste civique de voter.

La CGL dernièrement n'a pas été présente sur tous les fronts de combat des locataires, faute de bras, faute de personnes disponibles pour pouvoir dynamiser des associations de locataires dans tous les quartiers de la ville. Si vous êtes disponible pour donner un peu de votre temps pour le bien commun, et si les valeurs de la CGL sont les vôtres, n'hésitez plus, contactez nous.

Cependant, la CGL, durant ces quatre dernières années, a été présente dans toutes les réunions du conseil d'administration de l'OPH, dans les différentes commissions, et elle a apporté son point de vue sur l'ensemble des problématiques qui se sont posées dans la gouvernance.

Nous ne nous sommes jamais mis en retrait, quels que soient les sujets, quitte à aller jusqu'à la confrontation verbale chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. Mais nous avons toujours privilégié le compromis. Nous avons toujours joué collectif. Notre préoccupation a été de faire le maximum pour que l'ensemble des représentants des locataires sur les questions les plus sensibles parlent d'une seule voix.

En dehors du cadre de la gouvernance, la CGL a apporté et apporte toujours de l'aide aux demandeurs de logement. Des permanences sur les questions de logement ont lieu régulièrement. Un service « conseil et aide au logement » est disponible par un simple appel téléphonique. La CGL aide les familles les plus en difficulté à se faire entendre, et à faire valoir ses droits surtout en matière du droit au logement.

« La CGL est une association de consommateurs reconnue par l'Etat et spécialisée dans le domaine du logement. La CGL, est une force associative à but non lucratif, indépendante de tout parti politique, de toute confession religieuse, de toute idéologie. Sa structure nationale a pour but d'aider, de regrouper et de représenter tous ceux qui occupent ou aspirent à un logement... ».

[ferrazhugo.c@gmail.com](mailto:ferrazhugo.c@gmail.com)  
06 15 73 67 60  
OMHLM - à l'attention  
d'Hugo FERRAZ  
93 avenue Joliot-Curie  
92000 NANTERRE



MUSIQUES & DANSES DU MONDE



NANTERRE > 12 mars | 12 avril 2015  
CONCERTS | BALS | STAGES

la Terre  
est à  
nous



[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr) - Tél : 3992